



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général Service des ressources humaines Sous-direction de la gestion des carrières et de la rémunération Bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche 78, rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955 Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement technique Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences Bureau du pilotage des compétences et de la gestion des emplois	Note de service SG/SRH/SDCAR/2025-643 09/10/2025
--	---

Date de mise en application : 09/10/2025

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 06/11/2025

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 3

Objet : postes d'enseignant et de conseiller principal d'éducation (CPE) à pourvoir au lycée Michel-ROCARD à Pouembout et au lycée polyvalent du Mont-Dore en Nouvelle-Calédonie, ainsi qu'au lycée professionnel agricole de Wallis-et-Futuna, pour la rentrée scolaire de février 2026.

Destinataires d'exécution
Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux et directeurs de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Mesdames et Messieurs les chefs des services régionaux et des services de la formation et du développement Ministère de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche – direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (bureau des lycées professionnels maritimes) Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements publics locaux d'enseignement et de

Résumé : Appel à candidatures auprès des personnels d'enseignement et d'éducation du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, sur des postes d'enseignant et de CPE vacants ou susceptibles de l'être au lycée Michel-ROCARD à Pouembout et au lycée polyvalent du Mont-Dore en Nouvelle-Calédonie, ainsi qu'au lycée professionnel agricole de Wallis-et-Futuna, à la rentrée scolaire de février 2026

Textes de référence :

- Loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie.
- Loi organique n° 2009-969 du 3 août 2009 relative à l'évolution institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie et à la départementalisation de Mayotte.
- Code général de la fonction publique.
- Code rural et de la pêche maritime, notamment les articles D.843-1 et suivants.
- Décret n° 96-1028 du 27 novembre 1996 relatif à l'attribution de l'indemnité d'éloignement aux magistrats et aux fonctionnaires titulaires et stagiaires de l'Etat en service à Mayotte, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et dans les îles Wallis-et-Futuna.
- Décret n° 96-1026 du 26 novembre 1996 relatif à la situation des fonctionnaires de l'Etat et de certains magistrats dans les territoires d'outre-mer de Nouvelle-Calédonie, de Polynésie française et de Wallis-et-Futuna.
- Convention du 18 octobre 2011 passée entre l'Etat et la Nouvelle-Calédonie portant sur la mise à disposition globale et gratuite des personnels rémunérés sur le budget de l'Etat au titre de l'exercice des compétences en matière d'enseignement du second degré public et privé, d'enseignement primaire privé et de santé scolaire, et avenant en date du 16 décembre 2015.

La présente note de service définit les modalités d’instruction des **candidatures à un poste d’enseignant ou de conseiller principal d’éducation (CPE)** à pourvoir dans les établissements publics de l’enseignement agricole technique situés dans les collectivités de Nouvelle-Calédonie et de Wallis-et-Futuna, pour la **rentrée scolaire de l’année 2026** qui aura lieu le 16 février 2026. Ce mouvement obéit à **un calendrier et une procédure spécifiques**. Il ne sera **pas repris dans la note de service à venir, relative à la mobilité des personnels enseignants et d’éducation dans l’enseignement technique agricole public pour la rentrée scolaire de septembre 2026**.

Les postes de direction à pourvoir dans les établissements mentionnés ci-dessus ne sont pas concernés par la présente note. Ils feront l’objet de publications nationales **ultérieures**, dans un fil de l’eau au cours du mois de novembre 2025 pour une prise de fonction en février 2026. **Enfin, les postes à pourvoir dans ces mêmes établissements dans les filières administrative, technique, laboratoire et santé** feront également l’objet d’une publication ultérieure au fil de l’eau ou à la mobilité générale.

1. Personnels concernés

Sont concernés par la présente note de service les **personnels titulaires d’enseignement** relevant du ministère de l’agriculture et de la souveraineté alimentaire qui souhaitent obtenir une affectation en Nouvelle-Calédonie au lycée Michel-ROCARD à Pouembout ou au lycée polyvalent du Mont-Dore ou à Wallis-et-Futuna au lycée professionnel agricole de Wallis-et-Futuna, à compter de la rentrée scolaire de février 2026, sur l’un des postes publiés en annexe C de la présente note.

Ne sont **pas concernés** les agents susmentionnés actuellement en poste dans ces établissements publics dont le retour vers la métropole ou en département ou région d’outre-mer (DROM) est prévu en février 2026 et qui sont déjà positionnés sur un poste obtenu lors de la campagne de mobilité au titre de la rentrée scolaire de septembre 2025.

Par ailleurs, les agents du ministère actuellement affectés dans ces trois établissements, concernés par un retour en métropole ou dans un DROM pour la rentrée scolaire 2027, devront participer à la campagne de mobilité unique des personnels titulaires et contractuels de l’enseignement technique agricole public organisée pour la rentrée scolaire de septembre 2026. Ils pourront ainsi se positionner sur un poste de leur choix qu’ils intégreront en février 2027 au terme de leur séjour réglementé. **Le chef du Service de la Formation et du Développement (SFD) compétent veillera à la bonne application de cette modalité.**

2. Informations particulières relatives aux postes situés en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna

Avant toute autre démarche, les agents intéressés doivent impérativement **prendre contact avec le chef d’établissement et l’autorité académique** afin de prendre connaissance du projet d’établissement et des caractéristiques du poste sollicité.

Pour toute information concernant le profil des postes, il convient de s’adresser à :

- **En Nouvelle-Calédonie** (décalage horaire par rapport à la métropole de + 9 heures (heure d’été) et de +10 heures (heure d’hiver)) :

Lycée Michel-ROCARD, B.P. 5, 98825 POUEMBOUT

Marie BELVALETTE, directrice par intérim, tél : 00 687 47 70 82 / 47 70 40

mél : legta.pouembout@educagri.fr , marie.belvalette@educagri.fr

Direction de l’Agriculture, de la Forêt et de l’Environnement (DAFE) - Autorité académique

1) Olivier GRZELAK, chef du SFD, tél : 00 687 23 24 35 / 23 24 30

mél : olivier.grzelak@agriculture.gouv.fr

2) Jean-François NOSMAS, directeur, tél : 00 687 23 24 30

mél : jean-francois.nosmas@agriculture.gouv.fr

Pour le poste proposé au lycée polyvalent du Mont-Dore, les candidatures sont à adresser uniquement à l'autorité académique.- **A Wallis-et-Futuna** (décalage horaire par rapport à la métropole de + 11 heures) :

Etablissement public national d'enseignement et de formation professionnelle agricoles de Wallis et Futuna – Lycée Professionnel Agricole de Lavegahau – Cité scolaire de Vaimoana :

LPA de Wallis et Futuna :
Christophe MOLIN, directeur,
mél : christophe.molin@educagri.fr

Direction des Services de l'Agriculture (DSA) – Autorité Académique :

- 1) Bertrand CAILLY, adjoint au directeur, tél: 00 681 72 04 00 /00 681 82 04 00
mél : bertrand.cailly@educagri.fr
- 2) Jean-François KUNTGEN, directeur, tél : 00 681 72 04 00 / 00 681 82 04 09
mél : jean-francois.kuntgen@agriculture.gouv.fr

2.1 Attribution des postes

Les **postes proposés** figurent en **annexe C** de la présente note de service.

Les postes offerts sont attribués selon les procédures en vigueur au regard des avis exprimés sur les candidatures par les autorités locales. Selon le cas, il s'agit de la direction de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement (DAFE) de Nouvelle-Calédonie ou de la direction des services de l'agriculture, de la forêt et la pêche (DSA) de Wallis-et-Futuna. Seule la décision d'affectation, établie par le bureau de gestion du service des ressources humaines (SRH) du ministère, a valeur juridique.

Depuis 2009, les demandes de mutation des candidats métropolitains ne sont plus soumises à l'avis de la délégation générale à l'outre-mer (DGOM) (directive du Premier ministre n° 5357/SG du 19 décembre 2008).

Les postes proposés en Nouvelle-Calédonie sont susceptibles de faire parallèlement l'objet d'un appel à candidatures **local** auprès des fonctionnaires territoriaux de la Nouvelle-Calédonie ou des fonctionnaires d'Etat ayant leurs intérêts matériels et moraux en Nouvelle-Calédonie.

Conformément à la loi organique du 19 mars 1999 et à la convention du 18 octobre 2011 prise pour son application, qui a fait l'objet d'un avenant en date du 16 décembre 2015, les personnels titulaires du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sont mis à la disposition de la Nouvelle-Calédonie, à l'issue d'une procédure de sélection, pour la durée d'affectation rappelée au point 2.2. Ils restent sous gestion statutaire de l'Etat.

2.2 Durée d'affectation

En application du décret du 26 novembre 1996 mentionné en référence, la durée de l'affectation est limitée à deux ans, avec la possibilité d'un seul renouvellement (soit une durée maximale de 4 ans).

2.3 Année scolaire et date de prise de fonction

En **Nouvelle-Calédonie** et à **Wallis-et-Futuna**, la rentrée scolaire est fixée au lundi 16 février 2026 et la **pré-rentrée des enseignants a lieu le 13 février 2026**.

Les candidats à la mobilité doivent prendre connaissance des conditions d'entrée sur le territoire et se rapprocher de la structure d'accueil pour toute question concernant leur arrivée.

2.4 Profil des postes et des candidats

2.4.1 – Nouvelle-Calédonie

Le lycée Michel-ROCARD est situé à Pouembout, en province Nord, à 260 km de Nouméa. Outre les formations agricoles, le lycée assure, en collaboration avec le vice-rectorat de Nouvelle-Calédonie, des formations conduisant à des diplômes du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR). Son statut est celui d'Etablissement Public d'Enseignement de la Nouvelle-Calédonie (EPENC - relevant d'un cadre réglementaire propre à la Nouvelle-Calédonie). Il accueille environ 900 élèves et étudiants, dont un tiers sont des élèves ou étudiants de formations menant aux diplômes du ministère en charge de l'agriculture.

Les candidats à une affectation devront apporter leur expérience aux équipes pédagogiques en place, dans le cadre de l'offre de formation qui couvre une seconde générale et technologique, des baccalauréats professionnels (« aménagements paysagers », « conduite et gestion de l'entreprise agricole », « services aux personnes et animation dans les territoires », « gestion des milieux naturels et de la faune »), un baccalauréat technologique (« sciences et technologies de l'agronomie et du vivant ») et un brevet de technicien supérieur agricole « Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole (ACS'AGRI) option “transition agricole dans les territoires ultra-marins” ».

Le Lycée polyvalent du Mont-Dore est en province Sud, en bordure de Nouméa. Il s'agit d'un établissement public d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie, placé sous l'autorité de la Direction générale des enseignements - Vice Rectorat de Nouvelle-Calédonie. Le lycée accueille plus de 800 élèves du CAP au BTS. Les candidats en aménagement paysager apporteront leur expérience aux équipes pédagogiques en place dans le cadre de l'offre de formation couvrant 2 CAPa, « métiers de l'agriculture » et « jardinier-paysagiste ».

2.4.2 – Wallis-et-Futuna

Les spécificités culturelles, le contexte économique et l'isolement de cette collectivité requièrent une grande capacité d'adaptation.

L'établissement public national d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPNEFPA) est situé sur l'île de Wallis. Il est constitué d'un lycée professionnel agricole (LPA) et d'une exploitation agricole. Le site est partagé avec un collège relevant du ministère de l'Education Nationale (MEN).

Les élèves du LPA sont répartis en trois filières. Chaque filière propose des regroupements d'options et/ou de spécialités. Les enseignants relevant du ministère en charge de l'agriculture constituent une équipe de 8 personnes. Les enseignements généraux sont, pour l'essentiel, dispensés par des professeurs relevant du MEN. Une grande polyvalence est demandée aux enseignants et des compléments de services peuvent être nécessaires en fonction des compétences et des besoins.

Le LPA propose un baccalauréat professionnel à « 3 têtes », dans le cadre de l'organisation suivante :

- Seconde : productions (conduites d'élevages et de cultures et agroéquipement) et services aux personnes et aux territoires ;
- Première : conduite et gestion de l'entreprise agricole (polyculture-élevage), agroéquipement et services aux personnes et aux territoires ;
- Terminale : conduite et gestion de l'entreprise agricole (système à dominante élevage et système à dominante culture), agroéquipement et services aux personnes et aux territoires.

L'établissement est un acteur important du développement économique de Wallis-et-Futuna, fréquemment associé aux projets portés par la collectivité et par la direction des services de l'agriculture, auxquels les agents du LPA collaborent régulièrement (Contrat de développement, Fonds européens de développement, Réseaux d'innovation et de transfert agricole...).

Les personnels fonctionnaires au LPA sont affectés en position normale d'activité.

2.5 Renseignements pratiques

2.5.1- Nouvelle-Calédonie

La région de Pouembout et la région du grand Nouméa disposent d'écoles maternelles, primaires et de collèges. Le lycée Michel-ROCARD, à côté des filières proposées par le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, prépare également aux baccalauréats généraux et technologiques ainsi qu'aux baccalauréats professionnels et BTS du MENESR depuis la rentrée scolaire 2018. De nombreuses formations au BTS existent sur Nouméa. L'Université de la Nouvelle-Calédonie est basée à Nouméa et propose de nombreuses formations supérieures <https://unc.nc>.

Conformément aux décrets en référence, la rémunération des agents est égale au traitement afférent à l'indice détenu dans l'emploi occupé, augmenté de l'indemnité de résidence et du supplément familial de traitement qu'ils percevraient s'ils étaient en service à Paris, l'ensemble étant multiplié par un coefficient de majoration (1,94 à Pouembout et 1,73 au Mont-Dore). A cette rémunération s'ajoute une prime d'éloignement de 5 mois de traitement brut par an.

2.5.2- Wallis-et-Futuna

Outre les formations du LPA, l'île de Wallis dispose de 12 écoles (maternelles et primaires), 4 collèges dont Vaimoana, sur le site du LPA, et un lycée d'Etat. Ce dernier offre des sections générales et technologiques : économique et social – littéraire – scientifique – management et gestion et des sections professionnelles baccalauréat professionnel métiers de l'électricité – gestion-administration – commerce – cuisine – commercialisation et service en restauration et des certificats d'aptitude professionnels serrurier-métallier – maintenance des véhicules automobiles.

Les soins médicaux, gratuits, sont assurés par trois dispensaires et un hôpital.

Conformément aux décrets en référence, la rémunération des agents est égale au traitement afférent à l'indice détenu dans l'emploi occupé, augmenté de l'indemnité de résidence et du supplément familial de traitement qu'ils percevraient s'ils étaient en service à Paris, l'ensemble étant multiplié par un coefficient de majoration de 2,05. A cette rémunération s'ajoute une prime d'éloignement de 9 mois de traitement brut par an.

3. Calendrier et modalités de candidature

3.1 – Les candidats, tels que définis au point 1, qu'ils occupent un poste en établissement public d'enseignement agricole, en services déconcentrés ou en administration centrale du ministère doivent constituer un **dossier de candidature** comportant les pièces suivantes :

- la demande de mutation complète (annexes A (2 pages) et B),
- la notification administrative de la dernière affectation,
- un curriculum vitae,
- une lettre de motivation,
- les pièces justificatives éventuelles.

Ils **transmettent ce dossier au plus tard le jeudi 6 novembre 2025** (cachet de la poste faisant foi), **à la DRAAF (DAAF) – SRFD (SFD) dont relève leur affectation actuelle ou** à leur **supérieur hiérarchique**, selon qu'ils sont affectés en établissement public d'enseignement agricole ou en service déconcentré et administration centrale.

Quelle que soit leur affectation, ces candidats doivent transmettre **simultanément, et au plus tard à la même date**, leur **dossier en version numérique** (format **PdF**) **par courriel** aux adresses suivantes :

bpce.sdedc.dger@agriculture.gouv.fr **et** claire.guesdon@agriculture.gouv.fr.

Le dossier numérisé joint au courriel doit être nommé de la manière suivante : **CandidatureNC-WF-NOM-Prenom-établissement ou service actuel** (exemple : *CandidatureNC-WF-DUPONT-Pierre-LycéeGap*). Cet intitulé sera repris dans l'objet du courriel de transmission.

Seuls les dossiers reçus au plus tard le jeudi 6 novembre 2025 seront pris en compte.

3.2 – Les candidats, tels que définis au point 1, qui sont placés en position de disponibilité, de détachement, de congé parental, en congé de formation professionnelle ou de mobilité, en situation de mise à disposition adressent leur dossier, constitué des pièces énumérées au point 3.1, **au plus tard le jeudi 6 novembre 2025** (délai de rigueur), **directement et uniquement par courriel** aux adresses bpce.sdedc.dger@agriculture.gouv.fr et claire.guesdon@agriculture.gouv.fr .

Le dossier numérisé joint au courriel doit être nommé de la manière suivante : **CandidatureNC-WF-NOM-Prenom** (exemple : *CandidatureNC-WF-DUPOND-Renaud*). Cet intitulé sera repris dans l'objet du courriel de transmission.

3.3 – Les candidats affectés en établissements publics maritimes doivent adresser leur dossier complet, sous couvert de la voie hiérarchique, **au plus tard le jeudi 6 novembre 2025** (cachet de la Poste faisant foi), **directement au ministère chargé de la mer - Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture - Bureau des lycées professionnels maritimes**, Tour Séquoia, 92 005 La Défense CEDEX.

3.4 – Selon la situation du candidat, l'accusé de réception de son dossier lui est retourné immédiatement, soit par l'autorité académique (DRAAF/SRFD ou DAAF/SFD), soit par son supérieur hiérarchique direct, soit via la messagerie fonctionnelle bpce.sdedc.dger@agriculture.gouv.fr .

Après visa des annexes A et B, **l'autorité académique ou le supérieur hiérarchique transmet** l'ensemble des demandes reçues, **au plus tard le jeudi 13 novembre 2025**, par **courriel** aux adresses bpce.sdedc.dger@agriculture.gouv.fr et claire.guesdon@agriculture.gouv.fr.

**Le sous-directeur de la gestion
des carrières et de la rémunération**

**Le sous-directeur des établissements,
des dotations et des compétences**

Marc CASTAINGS

Cédric MONTESINOS

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

CANDIDATURE SUR POSTE D'ENSEIGNANT

**Lycée Michel-ROCARD, lycée polyvalent du Mont-Dore en
Nouvelle-Calédonie
Lycée professionnel agricole de Wallis-et-Futuna**

RENTREE SCOLAIRE FEVRIER 2026

REEMPLIR EN MAJUSCULES

TRANSMETTRE SOUS COUVERT DE LA VOIE HIERARCHIQUE

AU PLUS TARD LE 6 NOVEMBRE 2025

NOM :		CORPS / GRADE :	
PRENOM :		Mél :	
NOM DE NAISSANCE :		Téléphone :	
NUMERO AGENT : __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ (à indiquer IMPERATIVEMENT) (Le numéro agent figure sur votre notification administrative)			
REGION / ETABLISSEMENT D'AFFECTATION :			
POSITION / SITUATION ADMINISTRATIVE :			
POSTE OCCUPE / DISCIPLINE ENSEIGNEE :			
OPTION DE CONCOURS (à indiquer IMPERATIVEMENT) :			
SITUATION FAMILIALE (1)		Marié(e) / Pacsé(e) __ / Vie maritale __ Célibataire __ / Veuf(ve) __ / Divorcé(e) __	
Nombre d'enfant(s) de moins de 20 ans à charge __		Autorité parentale unique __	Garde partagée __
Enfant ou conjoint(e) handicapé(e) __			

① MOTIF DE LA CANDIDATURE (1) :

a) CONVENANCE PERSONNELLE ☐		b) RAPPROCHEMENTS DE(s) L'ENFANT(s) en cas de garde partagée ☐	
c) POSTE DOUBLE ☐ Vous en occupez un (ou en occupiez un à la date du départ en congé) ☐ Vous êtes éloigné(e) de votre conjoint (ou en étiez éloigné(e) à la date du congé) ☐		d) RAPPROCHEMENT DE CONJOINTS ☐ <i>(couples mariés ou Pacsés)</i>	e) MUTATION SOUS RESERVE DE CELLE DU CONJOINT ☐ <i>(couples mariés ou Pacsés)</i>
↘		↓	↙
DATE D'ELOIGNEMENT			
DISTANCE « ALLER » ENTRE LES <u>RESIDENCES PROFESSIONNELLES</u> : KM			
VOTRE CONJOINT(E) EST-IL FONCTIONNAIRE ?		OUI ☐ NON ☐ Si fonctionnaire du MASAF, préciser ses noms, prénoms, affectation et numéro agent :	
(1) Joindre les pièces justificatives correspondantes (attestation de l'employeur du conjoint etc...)			

Annexe A

NOM : PRENOM : NOM DE NAISSANCE :	CORPS - GRADE : Mél : Téléphone :
---	---

② POSTE DEMANDÉ pour la rentrée scolaire de FEVRIER 2026 - au lycée Michel-ROCARD à Pouembout ou au lycée du Mont-Dore de NOUVELLE-CALÉDONIE - ou au lycée professionnel agricole de WALLIS-ET-FUTUNA	
LIBELLE ETABLISSEMENT	LIBELLE DU POSTE
<i>Exemples :</i>	
1) <i>LPA Wallis-et-Futuna</i>	<i>PCEA SESG / Gestion commerciale (A3EN027359)</i>
2) <i>Lycée Michel-ROCARD à Pouembout (Nouvelle-Calédonie)</i>	<i>PLPA Lettres-Anglais (A3EN036857)</i>
1)	
2)	
3)	
4)	
5)	
6)	
7)	
8)	

FAIT LE :

« Je m'engage à accepter toute affectation (correspondant à mes vœux) qui me sera proposée »
 Signature précédée de la mention « **lu et approuvé** »

DATE & VISA DU CHEF D'ETABLISSEMENT

DATE & VISA DU CHEF DE SRFD/SFD

ANNEXE C

Postes d'enseignement publiés pour une affectation à la **rentrée scolaire de février 2026** :

- au Lycée Michel-ROCARD à Pouembout – Nouvelle Calédonie
- au Lycée polyvalent du Mont-Dore – Nouvelle Calédonie
- au LPA de Wallis et Futuna

1- Nouvelle-Calédonie		
Lycée Michel-ROCARD à Pouembout		
Libellé du poste à pourvoir	Poste vacant	Poste susceptible d'être vacant
CPE – (A3CP000364)	X	
PLPA Economie - SESG/Gest. Entreprise (A3EN022375)		X
PCEA Agronomie - STA/Productions animales (A3EN032733)	X	
PLPA Aménagement - STAE/Aménagement paysager (A3EN031976)		X
PCEA Biologie - Biologie-Ecologie (A3EN000340)	X	
PCEA Equipement - Sc techno équip/Agroéquip (A3EN000344)	X	
PLPA Scientifiques – Mathématiques – Physique Chimie (A3EN000351)	X	
PCEA Scientifiques – Physique Chimie (A3EN000350)	X	
PCEA ESC – Education socioculturelle (A3EN000354)	X	
PLPA Littéraires – Lettres Histoire (A3EN028413)		X
PCEA Littéraires – Histoire-Géographie (A3EN000358)	X	
PCEA Littéraires - Anglais (A3EN000361)	X	
Lycée polyvalent du Mont-Dore		
PLPA Aménagement - STAE/Aménagement paysager (A3EN032694)	X	
2- Wallis-et-Futuna		
Lycée professionnel agricole de Wallis-et-Futuna		
Libellé du poste à pourvoir	Poste vacant	Poste susceptible d'être vacant
PLPA Economie - SESG/Eco Sociale et fam. (A3EN027724)		X
PLPA Equipement - Sc techno équip/Agroéquip - Enseignement complémentaire en SESG/Gest. Entreprise (A3EN036938)	X	